

**- Formulaire de demande d'avis de l'Instance Bassin –
Projet de formation ALE**

1. Données administratives

Organisme (nom de l'ALE) : Agence Locale pour l'Emploi ASBL

Coordonnées postales : Chaussée de Dinant, 2 – 5170 PROFONDEVILLE

Téléphone : 081/ 41 31 97

E-mail : ale.profondeville@skynet.be

Personne de contact : Fransiska De Waele

2. Organisme de formation

Dénomination de l'organisme : RESO Asbl

Coordonnées : Rue Prunier, 5 – 6000 CHARLEROI (siège social)

Téléphone : 067/ 88 46 04

E-mail : permisvirtuel@resoasbl.be

Personne de contact : Jean-Bernard Dony (02/557 88 57)

3. Descriptif du projet

Identification du projet (intitulé de formation) Permis de conduire virtuel : 25h

Le projet a-t-il déjà été introduit dans les années antérieures :

Oui

xxxx Non

Si oui, en quelle année ?

4. Quels est (sont) le(s) objectif(s) poursuivis par le projet ?

Permettre à une chômeuse de préparer son permis voiture théorique.

5. En quoi ce(s) objectif(s) rencontrent-ils les besoins des personnes travaillant en ALE ? (en quoi le projet apporte des qualifications complémentaires, lien avec le projet professionnel)

Un plus pour retrouver du travail.

6. Quel est le public visé par le projet ?

Une chômeuse inscrite à l'ALE de Profondeville.

7. Quel(s) est (sont) le(s) résultat(s) attendu(s) au terme du projet ?

Obtention du permis de conduire.

8. Quel(s) est (sont) les moyens prévus pour mettre en œuvre le projet (méthodologie, programme, outils, etc.) ?

Méthode virtuelle.

9. En quoi ces moyens permettront-ils d'attendre le(s) objectif(s) prévu(s) ?

Permet de suivre les cours au domicile, en toute sécurité en cette période de COVID où les autos-écoles sont fermées.

10. Description du programme du projet en décomposant les différents modules (heures dispensées, description de l'unité, etc.)

25 heures de cours : de 9h30 à 11h : du lundi 30/11 au vendredi 4/12,
du 7 au 11/12 + le 9/12 de 13h à 15h.
14/12 au 17/12, le 16/12 de 13h à 15h.

11. Quelle est la plus-value du projet pour l'ALE concernée ?

Permettre à une chômeuse d'obtenir le permis de conduire théorique.

12. Une indemnisation est-elle prévue pour les stagiaires ? Si oui quelle est-elle ?

non

13. Si les stagiaires doivent faire face à des frais supplémentaires (déplacements ou autres) pour participer à la formation, une aide est-elle prévue ?

Paiement du droit d'inscription au centre d'examen par l'ALE.

14. Les stagiaires ont-ils droit à une dispense (de chômage) ?

non

15. Les résultats du projet sont-ils évalués ? Si oui, de quelle manière ?

Lors de l'examen au centre d'auto-sécurité.

16. Existe-t-il un suivi post-formation ? Si oui, quel est-il ?

Oui, suivi par la collaboratrice ALE,

17. Nombre de participants par session : 1

18. Nombre de participants minimum pour débiter la session :

19. Période de formation : du 30/11 au 17/12/20

20. Lieu de la formation : au domicile de la chômeuse, sur son P.C.

21. Budget (détail) :

65 € = inscription payée par l'ALE.

22. Equipe pédagogique et locaux utilisés pour la formation :

Les formateurs de l'Asbl RESO.

23. Détail des intervenants lors de la formation (compétences, etc.) :

Les formateurs, accompagnateurs ISP de l'Asbl

24. Partenariats développés (ALE, autres, ...)

non